

**DECISION DE BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'INDRE**

**PAR DELEGATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

---

Séance du 23 octobre 2007

---

**N° 2007.10.B.1.**

**OBJET : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – PISCINE COUVERTE COMMUNAUTAIRE -  
AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS ET MISSION DE CONSEIL  
ARCHITECTURAL ET PAYSAGER**

Le vingt-trois octobre deux mille sept à vingt heures trente minutes, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville de Monts sous la présidence de Monsieur PALAT.

*Etaient présents :*

- Commune d'Esvres-sur-Indre : M. TURCO
- Commune de Monts : M. MAURICE
- Commune de Saint-Branchs : M. BALANGER
- Commune de Sorigny : M. PALAT
- Commune de Veigné : M. THALINEAU

*Absent excusé :*

- Commune d'Artannes-sur-Indre : Mme GABILLAT
- Commune de Montbazou : M. REVECHE
- Commune de Truyes : M. GAUTHIER

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2001 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée ou en la forme négociée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu la convention de groupement de commandes constitué entre la Commune de Monts et la Communauté de Communes du Val de l'Indre en vue de la passation de plusieurs marchés pour l'aménagement des espaces extérieurs de la piscine couverte communautaire et la restructuration des abords de la RD 17 et du carrefour avec la rue du Servolet ;

Vu les articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics ;

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence mis en ligne sur le site du BOAMP le 24/09/07 sous le numéro 07-241261 ;

**Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :**

- **De retenir** l'offre présentée par le groupement Laurent CHARPIN (mandataire), Raphaëlle PERRON, EURL Cahier de Route et IBAT 2000 SARL, pour un forfait provisoire de 105 050 € HT pour l'aménagement des espaces extérieurs de la piscine communautaire et 17 667,50 € HT pour l'aménagement du carrefour RD 17 ;
- **De retenir** l'offre présentée par le groupement Laurent CHARPIN, Raphaëlle PERRON, pour un montant de 17 500 € HT pour l'élaboration du cahier de recommandations architecturales et paysagères et un montant de 390 € HT (prix unitaire par demi journée d'intervention) pour la mission de suivi des projets de construction ;
- **D'autoriser** M. le Président, représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier le contrat correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre PALAT

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

Publié ou notifié le :